



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

La persécution des homosexuels par le régime nazi (2) : le positionnement belge

Sarah Timperman
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Décembre 2015

Bien qu'il n'y ait pas eu de déportation d'homosexuels belges, la Belgique a érigé deux monuments, l'un à Bruxelles, l'autre à Verviers, afin de sensibiliser à la lutte contre l'homophobie.

La Belgique – qui n'a jamais connu de législation pénalisant l'homosexualité¹ – est considérée comme un pays progressiste en ce qui concerne les droits des homosexuels et la lutte contre l'homophobie. De nombreuses lois composent le corpus législatif qui garantit aux gays et lesbiennes les mêmes droits qu'aux hétérosexuels, que ce soit au niveau du mariage (2003) ou de l'adoption (2006). Parallèlement, plusieurs lois antidiscrimination ont été votées (en 2003 et 2007), auxquelles il faut ajouter un avant-projet de loi déposé au début de l'année 2013 visant à alourdir les peines pour actes homophobes. La même année, les autorités fédérales et les gouvernements des communautés et régions ont lancé le premier *Plan d'action interfédéral contre les violences homophobes et transphobes*.

Mais, même s'il existe une apparente tolérance et un cadre juridique solide, les homosexuels restent encore victimes d'homophobie, d'agressions verbales voire d'agressions physiques, comme en témoigne l'assassinat d'Ilhsane Jarfi, jeune trentenaire d'origine marocaine qui fut enlevé, torturé et assassiné par quatre individus en avril 2012 en sortant d'un bar gay à Liège. D'autres agressions moins médiatisées ont également eu lieu en Wallonie, à Anvers et à Gand. Pour la communauté homosexuelle, il apparaît donc indispensable d'accroître encore et toujours sa visibilité, mais surtout d'intensifier la sensibilisation à la lutte contre l'homophobie. C'est dans cette optique que sont érigés en 2007, deux monuments dédiés à la lutte contre l'homophobie, l'un à Bruxelles et l'autre à Verviers. Ce dernier fait explicitement référence à la persécution des homosexuels par les nazis.

¹ Précisons cependant que la Belgique a abrogé en 1985 l'article 372bis autorisant l'âge du consentement pour les actes homosexuels à 18 ans (alors qu'il était de 16 ans pour les relations hétérosexuelles).

La mémoire de la persécution homosexuelle en Belgique²

En Belgique, comme dans les autres pays européens, la volonté de combattre aujourd'hui l'homophobie puise notamment dans la mémoire de la persécution des homosexuels par le régime nazi. La référence à cette période est un élément important de la mémoire collective et de l'identité homosexuelle et le triangle rose un symbole des persécutions dont les homosexuels continuent à être victimes dans le monde... même si la plupart des homosexuels dans les camps portaient des triangles noirs (« asociaux ») ou verts (droits communs) et non des triangles roses.

La persécution des homosexuels par le régime nazi a eu lieu presque exclusivement en Allemagne et dans les territoires annexés au Troisième Reich³. En revanche, dans les territoires occupés, la persécution n'était pas généralisée. La Belgique ne connaît pas, sous l'occupation allemande, de persécution organisée des homosexuels. Même dans les cantons d'Eupen et de Malmédy annexés au Reich, il n'existe aucun cas connu de personne poursuivie pour cette raison. S'il y a eu des déportés homosexuels en Belgique, ils l'ont été pour d'autres motifs et se confondent dans la masse des déportés⁴.

Malgré tout, à l'instar de ce qui s'est passé chez ses voisins, la Belgique découvre dans les années 1970 les revendications des militants gays qui se mobilisent pour faire reconnaître la persécution des homosexuels par les nazis. Ils sont regroupés au sein d'associations telles que *De Rooie Vlinder* et *Roze Aktiefrent* qui mènent des actions au Fort de Breendonk, *Auffanglager* ou « camp d'accueil » pour prisonniers politiques. La première manifestation a lieu en septembre 1977 lorsque des militants homosexuels tentent de pénétrer dans l'enceinte du camp lors de la cérémonie annuelle officielle. Ils en sont empêchés par les gendarmes, mais parviennent néanmoins à distribuer aux participants un tract dans lequel ils affirment qu'au moins « 200 000 folles furent assassinées durant la Seconde Guerre mondiale ». À cette époque, la volonté légitime de faire exister la mémoire des triangles roses donne lieu à de grossières exagérations, certains avançant même le terme d'« homocauste » par analogie avec celui d'holocauste⁵. Ces prises de position excessives et passionnées sont alors le seul moyen trouvé par les homosexuels pour briser le silence voire le déni qui existait sur cette question.

² Voir les contributions suivantes : Mathieu Vanhaelewyn (2008) : « Homotrots op een heterotroir. Over holebimonumenten in België », in *Cahiers d'histoire du temps présent*, n° 20, p. 233-255 ; Dossier « Holebi's onder het nazi regime », in *Zizo-Magazine voor het Holebi's en transgenders*, n° 108, octobre 2010, p. 18-22 ; Bruno Benvindo (2012) : « Les autorités du passé. Mémoires indisciplinées du camp de Breendonk », in *Revue Belge d'histoire contemporaine*, p. 65-67 ; Bruno Benvindo et Evert Peeter (2012) : *Les décombres de la guerre. Mémoires Belges en conflit, 1945-2010*, Waterloo, Renaissance du livre (voir le chapitre intitulé « une contre-mémoire homosexuelle », p. 149-154).

³ On estime à environ 50 000 le nombre d'hommes arrêtés et condamnés pour homosexualité par des tribunaux allemands entre 1933 et 1945. Entre 5 000 et 10 000 ont été internés dans des camps de concentration.

⁴ Voir Mathieu Vanhaelewyn (2008) : « Homotrots... », p. 248. L'auteur se réfère à des recherches effectuées au Service des Victimes de la Guerre ainsi qu'au Fort de Breendonk.

⁵ Florence Tamagne (2006) : « La construction d'une mémoire historique homosexuelle » in *Controverses*, n° 2, p. 121.

Bien qu'ils soient conscients qu'il n'y a pas eu d'homosexuel détenu au Fort de Breendonk, les militants gays investissent le Fort non pas en tant que lieu de persécution homosexuelle, mais comme symbole d'une mémoire officielle de la guerre dont ils sont exclus. À travers ces manifestations à Breendonk, ils ne souhaitent pas seulement commémorer les victimes homosexuelles du passé, ils veulent surtout attirer l'attention sur les discriminations du présent⁶. Tout au long des années 1980, les militants homosexuels mènent des contre-commémorations et revendiquent le droit de participer à l'hommage officiel. Mais cette demande rencontre une opposition ferme de la part des prisonniers politiques qui refusent catégoriquement de partager leur lieu de mémoire et de les intégrer aux cérémonies⁷. Il faudra attendre 2004 et l'accent mis sur les droits de l'homme par le Fort de Breendonk pour qu'un représentant de la communauté homosexuelle soit convié pour la première fois aux cérémonies officielles d'hommage.



*Ma mythologie Gay –
Bruxelles*
© Jean-François Octave

Trois ans plus tard, en 2007, deux monuments à la mémoire des homosexuels persécutés sont inaugurés en Belgique. À Bruxelles, le monument intitulé « *Ma Mythologie Gay – un monument de tout le monde* », de l'artiste Jean-François Octave, est inauguré le 17 mai 2007 par le bourgmestre de Bruxelles, Freddy Thielemans et plusieurs échevins dans un quartier où la communauté homosexuelle est fort présente (dans le bas de la rue du Lombard). L'initiative revient à la Ville de Bruxelles et plus particulièrement à l'échevin de l'Égalité des chances, Bruno De Lille, qui souhaite ainsi marquer la volonté de la ville de lutter contre l'homophobie et les violences qui y sont liées⁸. Le monument se présente sous la forme d'une colonne de trois mètres de haut sur laquelle sont inscrits mille noms de personnes emblématiques de la culture homosexuelle. Des noms ont été volontairement effacés pour symboliser l'autocensure et la crainte qu'ont certains à affirmer leur homosexualité. Le monument bruxellois est un des rares monuments LGBT qui ne renvoie pas à la persécution nazie.

⁶ Bruno Benvindo et Evert Peeter (2012) : *Les décombres de la guerre...*, p. 151.

⁷ Bruno Benvindo (2012) : « Les autorités du passé. Mémoires indisciplinées du camp de Breendonk », in *Revue Belge d'histoire contemporaine*, n° 2-3, Bruxelles, p. 67.

⁸ « Inauguration à Bruxelles d'une œuvre contre l'homophobie », RTL info, 17/05/2007 : <http://www.rtl.be/info/belgique/societe/inauguration-a-bruxelles-d-une-oeuvre-contre-l-homophobie-1871.aspx> – Consulté 12/2015.

En effet, contrairement au monument bruxellois, celui inauguré à Verviers quelques mois plus tôt fait explicitement référence à la persécution des homosexuels par le régime nazi. Une plaque commémorant leur déportation est apposée dans le hall d'entrée du *Palais de la Société d'Harmonie* à l'initiative de l'ASBL *Tels Quels*⁹ et de la ville. Elle rappelle que « durant la Seconde Guerre mondiale, le régime nazi a utilisé le paragraphe 175 du Code pénal allemand pour arrêter, déporter et martyriser 10 000 gays et lesbiennes dont 60 % ne sont jamais revenus ». Il s'agit de la première plaque du genre en Belgique. La plaque représente un prisonnier vêtu d'une veste rayée flanqué d'un triangle rose. Des barbelés apparaissent en arrière-plan. Cette plaque mémorielle est à première vue destinée aux victimes du nazisme, mais elle entend surtout prévenir, avec cette référence au passé, toute forme d'homophobie rappelant qu'en Belgique l'homophobie « n'est plus une opinion, mais un délit comme toute forme de discrimination ».

Le communiqué de presse accompagnant l'inauguration de la plaque précise que « Verviers n'a pas été choisie au hasard », car « les Belges qui ont été touchés par cette mesure de déportation étaient des germanophones habitant des communes dépendant de la ville de Verviers »¹⁰. Pour Michel Duponcelle, alors coordinateur général de l'ASBL *Tels Quels*, il était logique de choisir le *Palais de la Société d'Harmonie*, car ce lieu « servit de prison de transit à la Gestapo »¹¹ et « a été utilisé par le service de déportation des nazis d'où des Juifs et des homosexuels ont été dirigés vers les camps de la mort »¹². Ces affirmations, sans fondement, peuvent surprendre, car, comme nous l'avons vu plus haut, il n'existe aucun cas connu de déportation d'homosexuel belge, y compris dans les territoires « germanophones ». Aucune source historique ne fait état de déportations depuis Verviers, *a fortiori* de déportation d'homosexuels. En outre, l'*Harmonie* n'était pas le siège de la Gestapo ou un lieu de détention, mais un *Soldatenheim*¹³, c'est-à-dire un lieu de détente réservé aux hommes de troupe de la Wehrmacht, l'armée allemande. Ainsi, dans le but de façonner une mémoire belge de la déportation des homosexuels, la pose de cette plaque est associée à une relecture des événements qui s'écarte de la vérité historique. L'on peut cependant s'étonner qu'un tel discours soit tenu à une époque où, contrairement à ce qui était le cas dans les années 1970, l'historiographie a fourni des études de référence sur la question. D'autre part, dans les années 2000, la déportation homosexuelle sous le régime nazi n'est plus niée ou occultée comme auparavant. Au contraire, il y a de la part des milieux politiques une volonté de mettre en exergue cette problématique, comme en témoignait en février 2001 déjà la proposition de résolution « relative à la reconnaissance des homosexuels victimes du nazisme » déposée par trois parlementaires francophones¹⁴. Cette proposition demandait au gouvernement que les déportations d'homosexuels sous le régime nazi soient reconnues et

⁹ *Tels Quels* ASBL est un centre communautaire gay et lesbien présent en Communauté Wallonie-Bruxelles depuis 1981.

¹⁰ Cité par Mathieu Vanhaelewyn (2008) : « Homotrots... », p. 248.

¹¹ Texte de Michel Duponcelle (anciennement disponible sur le site www.telsquels.be) repris sur le blog de Dan Lelarge, coordinateur Info-Sida Verviers : <http://danverviers.skyrock.com/1300438498-Homophobie-et-17-mai-Pourquoi.html>

¹² Cité par Mathieu Vanhaelewyn, « Homotrots... », p. 248.

¹³ André Ruwet, *Vues d'une occupation et d'une libération. Verviers 1940-1945*, Andrimont-Dison, 1994, p. 39.

¹⁴ Yvan Mayeur (PS), Zoé Genot (Écolo) et Jacques Simonet (MR).

que l'on établisse un « rapport sur l'identité des homosexuels victimes du nazisme » en vue de les indemniser. Mais cette initiative parlementaire s'est faite sans concertation avec les associations homosexuelles qui ont réagi par le biais d'une carte blanche très critique¹⁵ : « La demande en vue d'indemniser les victimes homosexuelles du nazisme n'est, en Belgique, pas pertinente (...) Autant que l'on sache, aucun Belge n'a été déporté en raison de son homosexualité. La demande des politiciens au gouvernement en vue d'identifier les victimes homosexuelles du nazisme afin de leur attribuer des dédommagements n'est en Belgique, contrairement à l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas, pas pertinente. La situation et les résolutions allemandes ne sont pas aussi simplement transposables à la situation belge (...) Les politiciens doivent tirer les leçons du passé au lieu de vouloir adapter l'Histoire à la situation politique présente ».


Cette proposition de résolution ainsi que la création de monuments honorant la persécution des homosexuels sont à remettre dans le contexte politique d'alors. Dans le but d'afficher une tolérance communautaire et d'être en phase avec l'évolution des mentalités à l'égard de la communauté gay et lesbienne, les questions homosexuelles sont inscrites dans les programmes politiques des partis à partir de la fin des années 1990. Par ailleurs, au niveau fédéral, entre juillet 1999 et juin 2007, les deux gouvernements Verhofstadt ont profité de l'absence des sociaux-chrétiens pour faire avancer différents dossiers notamment ceux en faveur des homosexuels (mariage en 2003 et adoption en 2006). Au niveau local, il y avait à Bruxelles, une coalition de centre gauche et à Verviers une forte influence du Parti socialiste, lequel entretient des liens avec *Tels Quels*¹⁶.

¹⁵ « Il n'y a jamais eu d'homocauste », *Le Soir*, 3 février 2001, p. 11. (carte blanche signée par Anke Hintjens, collaboratrice Federatie Werkgroepen Homoseksualiteit et François Sant'Angelo, président de la Fédération des Associations Gayes et Lesbiennes) « Er was in België geen 'homocaust' », *De Standaard*, 22 janvier 2001.

¹⁶ Dave Sinardet, *C'est arrivé près de chez vous: de Franstalige holebi-beweging in België: Wallonië*, Zizo, Gent, 1993, cité par Mathieu Vanhaelewyn (2008) : « Homotrots... ». Michel Duponcelle fut député régional (PS) de 1989 à 2005 et a travaillé dans différents cabinets socialistes.

Conclusion

L'attitude des partis politiques en Belgique s'inscrit dans un mouvement plus général qui a vu, en deux ou trois décennies, la lutte contre l'homophobie acquérir une dimension politique. L'homophobie qui était jusque-là une réalité sociale est devenue un sujet politique. Précédemment, la reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme s'est manifestée en premier lieu par la présence de représentants d'associations homosexuelles au sein des commémorations officielles, en particulier au Fort de Breendonk. Cette représentation s'est traduite ensuite par la réalisation de monuments qui témoignent de la persécution des homosexuels sous le Troisième Reich et au-delà de la persistance des discriminations envers les homosexuels.

 <p>FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</p>	<p><i>Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.</i></p> <p><i>À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.</i></p> <p><i>Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.</i></p>
--	--